

Rencontre bilatérale avec la Présidente du CNOUS, le SNPTES défend la titularisation des PO des CROUS

Marie-Ange KELCHLIN, secrétaire technique nationale

Une délégation¹ du SNPTES a rencontré Madame Dominique Marchand, Présidente du CNOUS, le jeudi 28 juin, cette rencontre a notamment été l'occasion de faire le point sur le plan de titularisation des personnels ouvriers (PO) des CROUS.

Le SNPTES, après avoir rappelé qu'il est attaché au principe d'offrir aux PO l'opportunité de devenir fonctionnaire, a tenu à faire part à la nouvelle Présidente des réserves qui l'ont conduit à ne pas signer le protocole ratifié par la CGT, le SGEN-CFDT et la FSU.

Le SNPTES a réaffirmé son attachement aux fonctionnements actuels des commissions administratives paritaires ITRF et réclame donc le maintien d'une gestion collective commune à l'ensemble des personnels ITRF et ce, quel que soit leur affectation (CROUS, université, services académiques, collèges, lycées, administration centrale, etc.).

La délégation du SNPTES a ensuite décliné, devant la Présidente du CNOUS, les autres griefs qui l'ont conduit, malgré son attachement à la titularisation, à ne pas signer. Le SNPTES s'inquiète ainsi du fait que ce protocole, signé à la va-vite par la CGT, le SGEN-CFDT et la FSU, engendre un contrôle renforcé des collègues, « belle avancée sociale » !

Le SNPTES a aussi précisé à Madame Dominique Marchand que ce protocole, en imposant une obligation de polyvalence sans avoir pris le soin d'encadrer fortement les futures pratiques, risquait, dans certaines unités de gestion, de conduire des directions à considérer les agents comme de simples remplaçants !

Le SNPTES a demandé à la Présidente du CNOUS de mettre en place les moyens, notamment humains, qui permettront aux futurs candidats à la titularisation de bénéficier d'une étude approfondie des conséquences de la fonctionnarisation sur leurs futures retraites puisque, là aussi..., ce point n'a pas été abordé dans le protocole signé par la direction du CNOUS, la CGT, le SGEN-CFDT et la FSU... Le SNPTES a tenu à préciser que ce système permettrait de faire cesser les doutes qui, malheureusement, conduisent certains collègues à ne plus souhaiter la titularisation alors même que cette dernière, dans un bon nombre de situations, permet de bénéficier d'une retraite plus favorable.

Le SNPTES, suite à la motion qu'il a déposée lors du comité technique ministériel du 14 juin dernier (voté par toutes les organisations syndicales sauf par l'UNSA...), a rappelé à Madame Dominique Marchand son attachement à ce que les PO devenu ITRF puissent bénéficier, comme tous les fonctionnaires, d'une véritable possibilité de faire carrière et, notamment, de l'opportunité d'accéder aux corps de catégorie A ITRF ou au corps d'attaché. Pour le SNPTES cela doit conduire, dans un premier temps, à ce que certains collègues échelles 7 et 8, en particulier en raison de leurs activités actuelles (fort encadrement, gestion de budgets conséquents, etc.), puissent être titularisés directement en catégorie A.

Là aussi les fameux signataires auraient pu exiger un simple ajout au protocole qui aurait permis d'éviter d'en arriver là !

Choisy-le-Roi, le 29 juin 2018

¹ Cette délégation était composée de Alain Halère, Secrétaire général du SNPTES, de Fabrice Orel Secrétaire général adjoint du SNPTES, de Marie-Ange Kelchlin, Secrétaire nationale du SNPTES et d'Alain Favennec, Secrétaire général de la Fédération autonome de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (FA-ENESR).